

106 éoliennes possibles : les maires votent un moratoire

Quarante-trois éoliennes tournent dans le vent du sud-Vienne. Elles pourraient être 106 à l'avenir. Trop pour les maires qui ont voté un moratoire de 18 mois.

Trop d'éoliennes sur le territoire de la communauté de communes Vienne et Gartempe. C'est ce qu'estiment les élus aux responsabilités de la CCVG. Jeudi soir, le conseil communautaire a adopté un moratoire au développement des parcs éoliens dans le sud-Vienne (51 pour, 11 contre, 4 abstentions). Il durera 18 mois, à compter de septembre 2021. Les élus veulent arrêter temporairement les projets éoliens en cours pour élaborer leur plan paysager.

À ce jour, huit parcs soit 43 éoliennes délivrent une puissance totale de 98,25 MW. Ils sont situés à Adriers, Bouresse, Saint-Martin l'Ars, Saint-Pierre-de-Maillé et Usson-du-Poitou.

Onze projets sont en cours, soit 63 mats (puissance totale de 193,85 MW) répartis sur neuf communes : Brigueil-le-Chantre, Le Vigeant, Mauprévoir, Millac, Moulismes, Plaisance, Pressac, Thollet et Coulonges-les-Hérolles.

« Les objectifs que nous nous sommes fixés de 2040 sont déjà atteints »

Cela représentera 106 éoliennes pour une puissance globale de 292,10 MW. Ce comptage ne tient pas compte des projets en



Trop d'éoliennes dans la campagne du sud-Vienne (ici à Adriers) pour les élus.

instruction, ceux refusés par la préfecture faisant l'objet d'un recours, et ceux en cours de développement.

« Sur la base des données transmises par les distributeurs Enedis et SRD, nous évaluons à 2.300 heures par an la production d'un mat éolien. Nous pouvons en déduire que la production estimée des parcs éoliens en fonctionnement est de 226 GWh par an. Et si nous prenons en compte l'ensemble des parcs autorisés, la production sera de 671 GWh par an », indique la

CCVG. Elle ajoute à cela la production électrique des centrales photovoltaïques, estimée à 61 GWh par an.

La production combinée de ces deux énergies, pour l'ensemble des parcs autorisés, atteindra 732 GWh par an. Soit au-delà de l'objectif fixé en production d'énergie renouvelable pour 2040, dans le cadre du PCAET (Plan climat air énergies territoriales). « Les objectifs que nous nous sommes fixés de 2040 sont déjà atteints », annonce la CCVG. Ces objectifs ont été fi-

xés à 400 GWh par an en 2020, 500 GWh par an en 2030, 700 GWh par an en 2040 et 900 GWh par an en 2050.

Rééquilibrage

Le moratoire met l'accent sur le « rééquilibrage » au sein de la région Nouvelle-Aquitaine des implantations d'éoliennes et sur une « solidarité avec les territoires infrarégionaux denses en éolien ». Le nord de la région, en l'occurrence l'ex-Poitou-Charantes, est devenu une terre éolienne à la différence de l'ex-Aquitaine.

Les enjeux paysagers, des espaces naturels et agricoles, sont un volet intégré dans le Scot (Schéma de cohérence territoriale) depuis juin 2020, et le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), en cours de finalisation. Pour la CCVG, « le développement éolien impacte le paysage, en particulier à proximité des sites sensibles tels que les vallées de la Gartempe et de la Vienne, mais également l'abbaye de Saint-Savin (patrimoine mondial de l'Unesco) ainsi que l'Abbaye de la Réau de Saint-Martin-l'Ars et autres sites naturels et patrimoniaux à sauvegarder. »

Les élus souhaitent « une maîtrise collective des choix d'implantation des énergies renouvelables ». Ils se placent dans une « dynamique visant à innover pour réduire les consommations ».

Xavier Roche-Bayard